



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Post AGO

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES DU 23 JANVIER 2015

Les porteurs des obligations de la société ZALAGH HOLDING, objet de la note d'information visée par le CDVM le 3 novembre 2014 sous la référence VI/EM/035/2014, se sont réunis le 23 janvier 2015 à dix heures vingt, à l'hôtel Movenpick, sis Rond Point Hassan II Casablanca, sous la présidence de Monsieur Mohamed HDID en sa qualité de représentant provisoire de la masse obligataires.

La masse obligataire a adopté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Les porteurs d'obligations émises par la société ZALAGH HOLDING SA, objet de la note d'information visée par le CDVM le 3 novembre 2014 sous la référence VI/EM/035/2014, après avoir rappelé qu'ils ont été regroupés de plein droit en une masse dotée de la personnalité morale, en application de l'alinéa 1 de l'article 299 de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 20.05, décident de nommer en qualité de représentant permanent de la masse des obligataires :

le Cabinet « **Saaidi & Hdid Consultants** », représenté par **M. Mohamed HDID**.

Monsieur Mohamed HDID déclare accepter ces fonctions et remercie les obligataires de la confiance qui lui est conférée.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée des obligataires confère conformément à la loi au représentant permanent de la masse des obligataires tous les pouvoirs que la loi et le contrat d'émission des obligations lui attribuent expressément pour accomplir au nom de la masse, tous les actes de gestion nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des obligataires.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, de modifier la définition du terme « Plafond de l'Endettement Long Terme » figurant dans le contrat d'émission signé en date du 30 octobre 2014 entre Zalagh Holding et le mandataire provisoire de la masse des obligataires en excluant les Avances des Actionnaires figurant au bilan consolidé de Zalagh Holding au 31 décembre 2013 afin d'aligner ladite définition sur celle contenue dans le contrat d'émission signé avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) le 12 novembre 2014 dans le cadre de l'emprunt obligataire par placement privé de 125 millions de dirhams.

Ainsi, la nouvelle définition serait comme suit :

« Plafond de l'Endettement Long-terme : désigne le montant total des sommes suivantes : (i) l'endettement à moyen et long terme consolidé tel qu'il ressort des comptes consolidés de l'Emetteur au 31 décembre 2013 y compris les dettes relatives au crédit-bail tel que défini en Annexe 1 après déduction des Avances d'Actionnaires d'un montant total de cent quatorze millions (114.000.000) de dirhams existantes à cette date, (ii) l'Emprunt Obligataire ; (iii) l'emprunt obligataire d'un montant maximum de cent vingt-cinq millions (125.000.000) de dirhams envisagé auprès d'une institution financière internationale dont la maturité devrait être au moins égale à celle de l'Emprunt Obligataire et (iv) un niveau additionnel de crédits à moyen et long terme de cent millions (100.000.000) de dirhams, dont la maturité devrait être supérieure à celle de l'emprunt obligataire ; »

En conséquence, l'Assemblée confie au Directoire de Zalagh Holding le soin d'établir un avenant au contrat d'émission d'obligations signé en date du 30 octobre 2014 entre Zalagh Holding et le représentant provisoire de la masse obligataire, lequel tiendra compte du changement dans la définition susvisée. L'Assemblée délègue à ce titre tout pouvoir au représentant permanent de la masse des obligataires pour signer ledit avenant.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la loi.

#### **ZALAGH HOLDING**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 88.440.000 de dirhams

Siège social : Fès - Quartier Industriel Bensouda, Lotissement "Ennamae", lots 198-199  
R.C Fès 23.245 - I.F 04502365